

Les dates des soldes d'été en 2024

<

LECTURE : 2 MINUTES

Par [Bercy Infos](#), le 19/06/2024 - [Consommation](#)

Les dates des soldes sont fixées, pour chaque saison, par la loi. Retrouvez le calendrier des soldes d'été en 2024, selon votre lieu de résidence.

Sur quelle période se déroulent les soldes d'été 2024 ?

Les dates des soldes sont déterminées conformément à l'[article L. 310-3 du code de commerce](#) et à l'[arrêté du 27 mai 2019](#).

Ainsi, dans la **majorité des départements métropolitains**, la **date de début des soldes** est fixée au **mercredi 26 juin 2024 à 8 heures du matin**.

La durée de chaque saison de soldes est fixée à **quatre semaines**. La **date de fin des soldes d'été** est donc le **mardi 23 juillet 2024 inclus**.

À propos des soldes en ligne

Pour le commerce en ligne ou vente à distance (e-commerce), **les dates des soldes sont alignées sur les dates nationales** du commerce traditionnel, **quel que soit le lieu du siège de l'entreprise**.

Quelles sont les dates des soldes d'été 2024 spécifiques dans certains départements ou collectivités ?

Dans certains départements métropolitains, en Corse et dans les départements et collectivités d'outre-mer, il existe **des dates de démarrage différentes pour les soldes d'été 2024** :

- Corse-du-Sud (2A) et Haute-Corse (2B) : du mercredi 10 juillet au mardi 6 août inclus
- Guadeloupe (971) : du samedi 28 septembre au vendredi 25 octobre inclus
- Martinique (972) : du jeudi 3 octobre au mercredi 30 octobre inclus
- La Réunion (974) : du samedi 7 février au vendredi 1^{er} mars inclus
- Saint-Pierre-et-Miquelon (975) : du mercredi 17 juillet au mardi 13 août inclus
- Saint-Barthélemy (977) et Saint-Martin (978) : du samedi 12 octobre au vendredi 8 novembre inclus

Source : [annexe de l'arrêté du 27 mai 2019](#)

Les soldes se tiennent, là aussi, pour **une durée de quatre semaines**.

À savoir

Concernant La Réunion, les soldes d'été se déroulent avant les soldes d'hiver, qui auront lieu cette année du samedi 7 septembre au vendredi 4 octobre 2024.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- Soldes : consommateurs, quels sont vos droits ?
- Tout savoir sur les achats sur Internet
- Droits du consommateur : les démarches à suivre en cas de litige avec une entreprise

En savoir plus sur les soldes

<

- Les soldes *sur le site de la Direction générale des Entreprises (DGE)*
- Soldes : ce que vous devez savoir *sur le site de la DGCCRF*
- Les soldes - fiche pratique *sur le site de la DGCCRF*
- La réglementation des soldes *sur le site du Cedef*

Ce que dit la loi

<

- Article L310-3 du code de commerce
- Arrêté du 27 mai 2019 *fixant les dates et heures de début des soldes*

Thématiques : [Consommation](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...